

Epreuves de l'initiateur fédéral de pêche sportive en apnée

L'examen comprend 10 épreuves réparties en 4 groupes.

Pour être reçu, le candidat doit obtenir les 4 groupes et totaliser un minimum de 80 points sur 160 en sachant que:

- Une note inférieure à 10/20 dans un groupe d'épreuves entraîne l'échec au groupe.
- Une note inférieure à 06/20 à une épreuve entraîne l'échec au groupe.

Un candidat ayant échoué à une épreuve ou à un groupe repassera le groupe concerné après une période minimum de 6 mois.

I EPREUVES PHYSIQUES (en mer et en piscine)

Éliminatoires, sans notes (sauf 400 P.M.T)

- (piscine) 400 mètres nage chronométrée avec palmes, masque et tuba (P.M.T) /20
- (piscine) Repêchage du mannequin sans P.M.T après 100 mètres nage libre départ plongé (- 4 minutes)
- (piscine) 2 x 25 mètres apnée dynamique avec P.M.T avec 30 secondes de récupération entre les 2
- (mer) Repêchage du mannequin avec P.M.T sur un fond de 10 mètres puis tractage sur 50 mètres

II EPREUVES TECHNIQUES (en salle et en mer)/40

- Théoriques : /20
 - Connaissance des espèces locales communes
 - Connaissance de la réglementation générale et de la sécurité en pêche sous marine
- Pratique : /20
 - Démonstration technique de pêche sous marine en binôme sur 2 heures,

III EPREUVES THEORIQUES (en salle) /60

- Structures fédérales / 20
- La physiologie en apnée / 20
- Dangers du milieu, accident et prévention en pêche sous marine / 20

IV EPREUVES PEDAGOGIQUES (en salle et en mer) /40

- Pédagogie théorique: (en salle) / 20
 - Conduite d'un cours théorique ou préparation d'une sortie en mer tous facteurs
- Pédagogie pratique: (en mer) / 20
 - Conduite d'une séance d'initiation ou de perfectionnement avec un groupe